

DOCUMENT GRAPHIQUE de la rue Esprit VIOLET approuvé le 30 juin 2000 par délibération du Conseil Municipal de la ville de Cannes.

C'est ce document graphique qui nous avait été remis le 1^{er} juillet 2003 **qui est annoncé disparu du dossier, il est devenu lui aussi introuvable!**

En réponse à nos demandes, il nous sera répondu qu'il s'agissait à nouveau d'une "erreur matérielle".

Après la perte du 1^{er} « *Cerfa* » du permis de démolir Cor-Al un autre document foncièrement important disparaissait des dossiers municipaux !

Il est certain, que M. MACAIGNE, auteur de la demande **de modification de la marge de recul** lors de l'enquête publique du 6/12/99, avait grand intérêt, avec ses complices, à faire oublier le document graphique approuvé le 30/06/2000 et à le faire remplacer par le projet du document graphique qui répondait à sa demande mais **qui n'avait pas été approuvé en 1999.**

Ce stratagème expliquant ce que M. le Député-Maire « ne s'explique pas » s'explique pourtant facilement en ayant la volonté de vérifier le déroulement de l'altération des preuves de cette partie de l'instruction du permis de construire Cor-Al dans l'ordre chronologique suivant :

- Le 26 juin 1992 le Conseil Municipal approuve le P.O.S.

La rue E violet est à 10 mètres de largeur sur toute sa longueur et aucun rétrécissement n'apparaît sur ce document graphique. Ce POS sera arrêté par la délibération du C.M du 26 février 1999.

- Lors de l'enquête publique du 6/12/99 au 14/01/2000 M. MACAIGNE pour la SCI CORAL demande donc "la modification de la marge de recul pour **permettre la réalisation d'un projet immobilier**". **Ce P.O.S ne sera pas approuvé** (Mme COTTER. 01/07/03 :JLC/NL n° 0332815DT).(ici)

- Le P.O.S arrêté par décision du Conseil Municipal le 26/02/99 est approuvé le 30/06/2000. Les modifications apportées le 21/12/ 2000 à ce P.O.S ne concernent pas la rue E.VIOLET.

Cependant, c'est à partir du P.O.S du 30/06/2000 qui contrarie le projet MACAIGNE/Cor-Al que subrepticement les documents graphiques vont être intervertis.

Le premier projet de modification du 26/02/99 celui qui n'avait pas été approuvé (demande de MACAIGNE) va venir remplacer le document graphique approuvé le 30/06/2000 qui sera déclaré perdu !

Dans ce cas précis, difficile de croire encore à "l'erreur matérielle" pour justifié la perte du bon document graphique du 30/06.2000 par son remplacement de celui qui n'a pas été approuvé.

La suite de cette mystification va se confirmer par l'échange de document frauduleux :

- Délibération du 25/06/01 (enquête 4/05/01) la Pointe Croisette n'est pas concernée.

- Délibération du 10/01/02 (4 mois avant la demande du permis de construire Cor-Al). La Pointe Croisette n'est toujours pas concernée.

Mais curieusement, dans cette délibération figurent deux documents graphiques qui n'apparaissent pas dans la liste des modifications apportées.

Il s'agit du document graphique qui n'a pas été approuvé, celui de la demande de M. MACAIGNE, qui se voit **remis dans le circuit municipal** avec une version baptisée "*état actuel*" et une deuxième version mentionnée "*Proposition*" absolument identique à la dite "*état actuel*" c'est à dire aussi

fausse par rapport à la réalité que par rapport au document graphique approuvé le 30 juin 2000 le seul qui était en vigueur le jour de la délivrance du permis de construire CORAL et qui a été perdu !

Le but de cette supercherie était évidemment de permettre à M. MACAIGNE/COR-AL et ses complices d'obtenir un droit à construire supplémentaire **avec un faux document graphique qui sera produit et utilisé dans le dossier d'instruction.**

En dépit de toutes ces démonstrations de faits avérés, la rue Esprit Violet prévue à 10 m de large depuis 1992 restera à 8m et même 7,96 m à la demande et au profit de M. MACAIGNE et de ses compères influents et agissants **"pour la réalisation de son projet immobilier"**.

"quand on veut faire respecter la Loi à l'ensemble de ses concitoyens, faire valoir l'esprit civique, il faut et c'est la moindre des choses que les pouvoirs publics montrent l'exemple c'est une affaire de bons sens de pragmatisme et de courage".

Néanmoins, malgré sa déclaration d'intention Mr le Député Maire de Cannes ne s'expliquait pas la perte de ce document graphique!